



CONTRAT D'ENGAGEMENT SOLIDAIRE PANIER FRUITS printemps / été 2016

Le présent contrat est signé entre l'adhérent de l'association « AMAP DE BEL AIR » :

Nom et Prénom: _____

et

Rémi Tronc, cultivateur à Eyguières (N° Siren n° 39366957700016)

Il couvre la période du 4 mai au 26 octobre 2016 pendant laquelle un panier de fruits de saison obtenus en appliquant les règles de l'agriculture biologique sera régulièrement livré (jour, horaire et lieu sont définis dans le règlement de l'association).

Le paiement se fait par chèque(s) libellé(s) à l'ordre du producteur, **Rémi Tronc**, et couvrant le montant global pour la saison. L'encaissement du premier chèque se fera à la livraison du premier panier et les autres encaissements seront échelonnés au cours de la saison.

Le prix du panier est fixé à 12€. Le contenu des paniers et les dates des livraisons prévues sont résumés dans le tableau suivant.

Mois	Nombre paniers	Dates	Contenu	N° et montants chèques
mai	3	11 & 25	Cerises, fraises	
juin	2	1, 15 & 29	Cerises, abricots, fraises	
juillet	2	6 & 20	Prunes, poires	
août	2	3 & 24	Prunes, poires	
septembre	2	7 & 21	Prunes, poires, pommes	
octobre	2	5 & 19	Pommes, poires	

Il y a donc un maximum de 13 livraisons dans la saison.

Nombre de paniers à livrer au titre de ce contrat : _____

Montant global = _____ paniers X 12 € = _____ € Nombre de chèques : _____

Contrat établi le :

Signature de l'adhérent

Signature du producteur